

APPENDICE «A»

LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT
APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Cinq des recommandations, marquées d'un astérisque, furent adoptées par l'Administration précédente. Les parties soulignées représentent, au texte, les recommandations en question. Le reste du texte indique les changements, la clarification et/ou l'explication des modifications apportées.

VOLUME I — RAPPORT n° 3

GESTION DU PERSONNEL

Page 269

1. *Que les promotions et les mutations soient décidées par les ministères concernés, en tenant compte des lignes directrices générales établies par la Commission du Trésor.* (Cette recommandation a été approuvée sous une forme modifiée, la Commission du Service civil étant substituée à la Commission du Trésor comme étant l'organisme responsable des promotions et transferts sous le régime de la Loi actuelle sur le Service civil.)

Page 288

2. *Que les salaires du personnel administratif supérieur soit augmentés au moins des montants requis afin de créer un différentiel raisonnable entre les rémunérations des différents degrés de mérite parmi le personnel supérieur.*

Page 294

3. *Que, pour les positions supérieures et intermédiaires, le traitement soit au moins en rapport avec la performance de l'individu et avec les autres facteurs pertinents, dans les limites de rémunération fixées pour son grade.* (Les augmentations accordées aux Fonctionnaires supérieurs 1 et au-delà devront être en rapport avec la performance et avec les autres facteurs pertinents.)

VOLUME I — RAPPORT n° 4

PAPERASSERIE ET GESTION DE SYSTÈMES

Page 515

4. *Qu'une Direction pour l'Amélioration de la Gestion soit créée en vue d'assister le Conseil du Trésor et d'assumer la responsabilité de mettre au point une politique des procédures administratives, de pousser à l'amélioration à l'intérieur des ministères et organismes publics, et de coordonner les activités interministérielles et d'intérêt commun.* (Le nom de Direction pour l'Amélioration de la Gestion a été approuvé à la place de celui de Service pour l'Amélioration administrative.)

Page 515

5. *Que des groupes de services de gestion soient créés à l'intérieur des ministères et agences, et que ces groupes soient renforcés et réorganisés en vue de pouvoir mener à bien des programmes continus d'efficience administrative sous la direction du sous-ministre.* (Ceci a été mis en œuvre dans un certain nombre de ministères.)